



BOURGEOISIE
DE
MONTANA

Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le samedi 18 mars 2023 à 19 h 30 à la Maison bourgeoisie de Corin.

Le procès-verbal est tenu par Thierry Rey, Secrétaire.

Présents : Michel Rey, Président.

Dominique Casas-Bonvin, Vice-Présidente.

Laetitia Krembel, Conseillère.

Fabien Rey, Conseiller.

Thierry Rey, Conseiller.

Ainsi que 44 bourgeoises et bourgeois.

Monsieur Michel Rey, Président, ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et aux bourgeois présents. Il salue les anciens Présidents et anciens Conseillers bourgeoisiaux présents. Il excuse l'absence de **Mme et M. Marcel Berbier, Mme Céline Mendicino ancienne Conseillère et M. Alain Rey.**

Il informe que les assemblées primaires sont publiques, les auditeurs et invités n'ont pas le droit d'intervenir durant cette assemblée. Les bourgeois qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Bourgeoisie de Montana, soit l'ancienne Commune municipale de Montana, qui possèdent leur domicile en Valais peuvent, sur demande écrite au Conseil, participer pleinement aux assemblées de la Bourgeoisie. Cette assemblée primaire a été convoquée par publication au pilier public et dans le bulletin officiel en date du 24 février 2023, soit dans le délai légal de 20 jours minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Loc) et peut être valablement tenue.

Le Président, propose les scrutateurs suivants : **Mme Lea Huggler et M. Christophe Cordonier.** Pas d'opposition à cette nomination.

Il présente l'ordre du jour tel que publié :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 18 mars 2022**
- 2. Présentation des comptes 2022**
- 3. Rapport de l'organe de révision**
- 4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision**
- 5. Projet Vorgyr**
- 6. Budget 2023, approbation**
- 7. Plan financier 2023 - 2026**
- 8. Divers**

L'ordre du jour est approuvé, sans modification par l'assemblée.

1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 18 mars 2022

Le PV de l'assemblée primaire du 18 mars 2022 est consultable depuis un mois sur le site de la Bourgeoisie et est joint au fascicule des comptes distribué à l'entrée.

Le Président, propose de ne pas le lire pour éviter une lecture fastidieuse et demande si quelqu'un en souhaite sa lecture intégrale. Personne ne se manifeste.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques à faire, et comme cela n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté. Il tient à remercier **M. Thierry Rey, Secrétaire**, pour son excellent travail.

2. Présentation des comptes 2022

La parole est donnée à **Mme Dominique Casas-Bonvin, Caissière**, pour la lecture des comptes annuels 2022, qui sont insérés dans le fascicule en page 3.

Le compte annuel est présenté pour la 1^{ère} fois en 2022 sous la forme du modèle comptable harmonisé MCH2 introduit par le canton du Valais dès 2022.

Dès 2022 la comptabilisation pour les bourgeoisies se fait uniquement dans les dicastères

0 - Administration générale

8 - Economie publique

9 - Finances

* **Compte de résultat**

Le compte de résultat dégage un excédent de revenus de CHF 21'685.97, alors que le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 194'935.00.

022 - Services généraux

Les services généraux ont enregistré des charges pour CHF 135'478.16, alors que le budget prévoyait des dépenses pour CHF 220'250.00. La différence de CHF 84'770.00 provient notamment des frais d'étude du projet immobilier Vorgyr qui ont totalisé CHF 104'414.00 pour un budget de CHF 150'000.00 et de la majorité des autres comptes qui ont comptabilisé des charges inférieures au budget.

Les revenus ont totalisé CHF 6'880.00 pour un budget de CHF 5'000.00.

820 - Forêts

Les charges se sont élevées à CHF 28'851.27 pour un budget de CHF 27'040.00 et les revenus à CHF 17'491.70 pour un budget de CHF 9'840.00.

963 - Immeubles et titres patrimoine financier

Les charges se sont élevées à CHF 27'954.70 pour un budget de CHF de 140'700.00. Il est relevé à ce propos que la réhabilitation du chalet ESS prévue pour CHF 75'000.00 n'a pas pu être réalisée et que l'aménagement de la place « Corinna Bille » prévue pour CHF 40'000.00 a été effectué par la Commune de Crans-Montana qui devrait facturer en 2023 une participation à la Bourgeoisie de Montana.

Les revenus des immeubles de CHF 226'822.60 sont supérieurs de CHF 15'657.60 par rapport au budget prévu de CHF 211'165.00.

*** Compte des investissements**

Aucun investissement en relation avec le patrimoine **administratif** n'a été réalisé en 2022, d'où l'absence du compte des investissements dans la présentation du compte annuel 2022.

*** Bilan**

- Actif

L'actif du bilan, selon les directives de la Lco et de l'Ofinco, voit ses avoirs répartis entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques, alors que le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

- Capital propre

Le capital propre a enregistré une augmentation de CHF 21'685.97 au 31.12.2022 correspondant à l'excédent des revenus 2022 du compte de fonctionnement.

Le capital propre se monte à CHF 6'599'447.85 au 31.12.2022.

La Caissière lit les têtes de chapitre des comptes de la Bourgeoisie au 31 décembre 2022.

Suite à cette présentation, **Le Président**, demande s'il y a des questions.

- **Mme Marie-Jo Rey-Roby** demande d'avoir le détail des entrées de location de la maison de Montana au chiffre 963.4432.01 qui se monte à CHF 20'350.00.
- **La Caissière** répond que c'est un excédent par rapport aux autres années, car il y a les enfants de l'UAPE qui dînent les jours d'écoles à la maison de Montana. La différence provient de cette location.
- **Mme Marie-Jo Rey-Roby** demande d'avoir les chiffres.
- Avec l'aide de **M. Christophe Cordonier**, **Mme Casas-Bonvin** cherche plus à fond dans les comptes.
- En attendant, **Mme Marie-Jo Rey-Roby** demande au chiffre 963.4430.09 à quoi correspond le revenu de CHF 2'800.00 pour le dédommagement de vigne.
- **Le Président**, répond qu'il s'agit de la construction d'une maison sur une parcelle voisine à une vigne de la Bourgeoisie. Une ligne de ceps a été enlevée avec l'accord du Comité, et ce montant est le dédommagement.
- **La Caissière** donne l'information à **Mme Rey-Roby**, le montant est d'environ CHF 7'000.00 pour la location de la Maison de Montana par la Fondation Fleurs des Champs.

Plus aucune question n'est formulée.

Le Président, remercie chaleureusement **Mme Dominique Casas-Bonvin**, pour son excellent travail et **M. Christophe Cordonier**, pour la bonne tenue de cette comptabilité.

3. Rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à **Mme Laetitia Krembel, Conseillère**, qui lit le rapport de l'organe de révision de la **Fiduciaire FIDAG**, inséré en page 11 du fascicule des comptes.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La **Fiduciaire FIDAG**, représentée par : **M. Daniel Savioz et Mme Anne-Laure Rey**.

Pas de question formulée, **Le Président**, remercie **Mme Laetitia Krembel** pour cette lecture.

4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision

Le Président, propose à l'Assemblée d'approuver en même temps les comptes de l'exercice 2022 et le rapport de l'organe de révision par mains levées.

Il demande : acceptez-vous les comptes 2022 et le rapport de l'organe de révision tel que présentés et d'en donner décharge aux organes concernés.

Par mains levées, les comptes 2022 et le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.

5. Projet Vorgyr

Le Président, rappelle qu'un atelier participatif a été organisé en février 2019 avec la population de Montana-Village, environ 70 à 80 participants. Il a retenu l'essentiel sorti de cette journée. D'anciens bâtiments se vident au profit d'un développement en périphérie du village. Des raccards tombent en ruine,

peu d'encouragement à la rénovation, des règles de constructions trop strictes et peu de soutien financier pour les propriétaires. En matière de logement, l'offre de location est très limitée. Il y a peu de terrain à vendre à des prix abordables. Au niveau de la vie sociale, il y a un manque pour les habitants du village. Cependant la jeunesse de Montana est motivée et ambitieuse. Les sociétés villageoises sont vieillissantes, avec un manque de renouvellement des sociétaires. La synthèse de cette matinée participative a été réalisée par **Mme Florence Rey, urbaniste et aménagiste.**

Le Président, continue avec la genèse de cette parcelle du Vorgyr, achetée en 2017 au fils d'**Albin Rey, M. Jean-Colin Rey**. Le Conseil de la Bourgeoisie se posait la question de savoir s'il fallait continuer le développement de la place Corinna Bille. Le Conseil s'est vite rendu compte que ce projet était vraiment compliqué, par les circonstances et le nombre de partenaires. En 2022 **M. Joseph Cordonier** a été embauché en tant que **BAMO**, bureau d'aide au maître de l'ouvrage. Joseph Cordonier est une personne expérimentée, qui a mené à terme plusieurs projets, dont celui du home de Venthône, ceci avec grand succès. Un concours sur invitation avec quatre bureaux d'architectes, a été lancé en août 2022. Les projets devaient être rendus pour le 16 janvier 2023. Trois bureaux ont soumis leurs projets et l'analyse a été réalisée par un jury d'expert, composé de cinq professionnels et de trois membres du Conseil bourgeoisial de Montana. Du 7 au 11 mars 2023 a eu lieu la présentation à la population des trois projets de ce concours. Les soirées ont été bien fréquentées. Près de cent personnes ont effectué la visite et ont trouvé ces plans très intéressants.

Le Président, passe la parole à **M. Joseph Cordonier, BAMO**, qui va nous exposer ce projet et présenter les lauréats.

M. Joseph Cordonier remercie **Le Président** et fournit quelques précisions. La première est le périmètre de la parcelle sur laquelle le concours a été réalisé. Nous avons contacté les voisins qui auraient voulu participer ou intégrer leur terrain dans un plan de quartier. Les trois concurrents qui ont déposé le projet ont opté, dans un premier temps, de n'utiliser que la parcelle de 4'700 m², tout en laissant ouverte la possibilité de réaliser un plan de quartier plus tard, si le besoin s'en fait sentir. Un petit rappel : pour le cahier des charges, normalement est mentionnée la surface en m². Dans ce cas précis, nous avons transmis un cahier des charges libre, ce qui n'a pas facilité le travail des concurrents. En revanche, ce qui était clairement demandé, c'était la possibilité pour de jeunes familles de s'établir au village et de faciliter le maintien sur place des personnes âgées, en disposant d'un logement adapté à la mobilité réduite.

Ces projets ont été rendus dans les délais et dans le respect des lois et règlements. Le projet lauréat a été sélectionné à l'unanimité du jury. Le rapport du jury était à disposition à l'entrée de la salle. **Le Bamo** passe la parole au bureau lauréat « **Savioz-Fabrizzi architectes** » pour la présentation de leur projet.

M. Claude Fabrizio salue l'Assemblée en remerciant **M. Cordonier et la Bourgeoisie de Montana**. Il est associé avec **M. Laurent Savioz**. Ils ont leur bureau à Sion. Il présente sa collaboratrice **Mme Carole Westhoff** qui a collaboré à la réalisation de cet avant-projet. Il passe la parole à **Mme Westhoff**, qui nous présente le projet avec toutes les explications. **M. Fabrizio** poursuit avec les matériaux proposés pour la construction et le système de chauffage.

À la suite de cette excellente présentation, **Le Président**, demande s'il y a des questions.

- **Mme Marie-Jo Rey-Roby**r s'interroge sur le parking de 25 places pour 23 appartements. Elle pense que ce n'est pas assez. Pour les visiteurs est-il prévu des places ? Autre question, y a-t-il des ascenseurs.

- **Mme Westhoff** répond que la norme est de posséder au moins une place par logement. Sachant qu'une partie est destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite, le projet est prévu avec 25 places pour le moment avec un potentiel d'en faire le double. Pour les visiteurs, les places sont aussi prévues. **M. Fabrizzi** ajoute, qu'il s'agit d'un projet et que le besoin réel de places de stationnement devra être défini ultérieurement. Pour les ascenseurs, la réponse est que chaque bâtiment dispose d'un ascenseur qui donne accès à tous les niveaux d'appartements.

- **Mme Mariette Tapparel** demande si le chauffage est alimenté par des pellets. Si oui, comment est prévu le transport des pellets.

- **M. Fabrizzi** répond oui, le transport des pellets se fait par camion. Le choix du chauffage n'est pas définitif.

- **M. Paul Bonvin** demande si les appartements seront à vendre ou bien à louer et si la priorité est pour les bourgeois.

Le Président, va répondre, mais il aborde d'abord la deuxième étape du projet. La définition des besoins, le stationnement, la configuration des appartements, le chauffage, etc. Il va falloir travailler avec l'architecte pour que tout soit prêt pour la mise à l'enquête. À ce stade, on va pouvoir estimer les différents prix, dans l'idée de vendre une certaine partie des appartements, en donnant l'avantage à un prix identique pour les bourgeois. Une possibilité serait de vendre le bâtiment Est pour pouvoir conserver le bâtiment Ouest en mains de la Bourgeoisie, pour de la location et assurerait un rendement régulier pour la pérennité de la Bourgeoisie.

- **Mme Marie-Jo Rey-Robyr** demande si c'est la Bourgeoisie qui finance.

- **Le Président**, confirme ses propos. Après l'établissement du plan financier nous pourrions envisager les solutions les plus intéressantes. Idéalement, vendre peut-être des appartements sur plan afin de lever des fonds pour financer la construction. Cette stratégie doit être définie avec **Le Bamó** et des professionnels afin d'obtenir les meilleurs conseils. Pour le moment, nous n'en sommes pas là, il faut avoir les moyens de continuer, c'est-à-dire de donner mandat aux architectes de compléter le sujet, avec les plans précis et le nombre de pièces par appartements. Pour ce soir, nous devons savoir si le projet vous plaît et si vous souhaitez le poursuivre et apporter quelque chose au village de Montana. Il rappelle les conclusions de l'atelier participatif. Si une quinzaine de familles avec des enfants s'installeront là, cela redynamisera le village, les écoles et pourquoi pas les sociétés locales.

- **M. Fabrice Rey** remercie pour tout le travail réalisé, en tant que voisin du projet et propriétaire d'un terrain inclus dans le plan de quartier, il souhaite impliquer les voisins dans le projet final de mise à l'enquête pour éviter toutes les oppositions.

- **Le BAMO** répond que le but du cahier des charges était de prévoir deux périmètres pour présenter un choix et le premier périmètre a été choisi parce que le projet peut être réalisé avec la parcelle de la Bourgeoisie uniquement. Par la suite, il y a la volonté d'entreprendre une autre étape pour utiliser la partie Nord du terrain avec un plan de quartier. **Le Président**, poursuit que les contacts avec les voisins ont déjà été pris pour le plan de quartier.

- **M. Gilles Rey** a une suggestion à faire au sujet de la problématique de location ou vente des appartements. Il cite des Bourgeoisies qui ont conservé le patrimoine et réalisé une fortune immobilière

très lucrative à long terme. Il pense que cela devrait aller dans ce sens-là, sans penser à vendre immédiatement.

- **Le Président**, est d'accord avec cette suggestion, mais le projet de 23 appartements et 2'000 m² de surface habitable est d'une importance considérable. Si les conditions se présentent favorablement, on essaiera de conserver la totalité, mais si cela devient compliqué, on sera bien obligé d'en vendre une partie pour financer la totalité du projet. Il est clair que le but est de conserver le maximum de propriété pour la Bourgeoisie. Le Conseil bourgeoisial ne souhaite pas mettre la Bourgeoisie en difficulté, mais plutôt lui procurer des revenus. Nous avons contacté un banquier qui nous a expliqué que c'était acceptable, mais que les conditions financières n'étaient pas encore réunies.

- **M. Claude-Gérard Lamon** dit qu'il est essentiel de réfléchir pour les places de parcs, au besoin des usagers des appartements et au besoin des personnes extérieures. Pour la mise à l'enquête, il demande s'il y aura deux versions, un et deux étages de parking.

- **Le Président**, répond que la situation idéale est de faire un seul étage de parking, tout en sachant que cela prêterait les gens du village. L'idée du Conseil est de connaître le prix de revient d'une place du deuxième étage, qui sera lui plus profond, donc plus chère. Il va falloir effectuer des sondages sur le terrain, pour éviter des surprises. Par la suite, si le prix est attractif, on sollicitera les gens du village intéressés, pour leur proposer un achat sur plan avant la construction. Une décision sera prise en fonction des promesses d'achat.

- **Le BAMO** précise : il a été très vite décidé avec l'analyse du jury de ne pas disposer d'un parking public, mais par contre subsiste l'opportunité de vendre des places privées à des personnes habitant le centre du village et qui ne dispose pas de places de parc.

- **M. Kevin Casas** demande s'il est imaginable un étage unique de parking plus étendu, sous les deux bâtiments en raison du coût du deuxième étage. Si c'est impensable, il trouve qu'il est essentiel la réalisation de deux étages.

- **M. Claude Fabrizzi** répond que de superposer deux étages est moins coûteux.

- **Le Président**, dit que pour les prochaines étapes et dépenses, un budget de CHF 300'000.00 est nécessaire pour finaliser le projet jusqu'à la mise à l'enquête. Après analyse, cela semble raisonnable. Ce budget doit être accepté par l'Assemblée.

- **M. Claude Fabrizzi** précise que pour la mise à l'enquête, il faut un architecte, mais aussi un ingénieur civil, un ingénieur chauffage ventilation et d'autres professionnels.

- **M. Patrick Rey** veut remercier le Conseil pour le travail qui a été effectué. Il trouve très bien d'avoir interrompu le projet Corinna Bille, car on n'était pas propriétaire du terrain. Avec l'achat du terrain du Vorgyr par la **Bourgeoisie**, il juge le projet excellent et qu'il faut entreprendre quelque chose à Montana-Village. Il recommande d'accepter le budget du Conseil de CHF 300'000.00.

- **Le Président**, demande s'il y a d'autres questions, si ce n'est pas le cas, il pose la question :

Acceptez-vous de continuer le projet Vorgyr et de mettre au budget la somme de CHF 300'000.00 ?

Par mains levées, la poursuite du projet Vorgyr et le budget de CHF 300.000.00 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président, remercie l'Assemblée et remercie aussi **Mme Carole Westhoff, MM. Claude Fabrizio et Joseph Cordonier** pour leur présentation. Il rajoute que les délais ont été raccourcis pour le concours, car il fallait obtenir les résultats et faire la présentation aujourd'hui pour l'AP et mettre au vote. À l'avenir, on va travailler avec **Le BAMO** et les architectes. Dans le meilleur des cas, une APE sera prévue à l'automne pour valider le plan financier et le projet définitif. Le délai est court, il va y avoir du travail, car l'objectif est de mettre le dossier à l'enquête aussi rapidement que possible.

- **M. Pascal Rey** revient sur le problème du parking public avec la Commune de Crans-Montana.
- **Le BAMO** répond que cela a été évoqué avec **M. Blaise Favre**, architecte de la Commune de Crans-Montana, membre du jury comme professionnel. Cela nous a permis d'établir le lien avec le Conseil. C'est lui qui nous a transmis, à l'issue du deuxième tour du jury, le fait que la Commune de Crans-Montana n'est pas intéressée au parking.. Il est exact que le village manque de place de parc. Il y aura une approche pour la vente de places aux personnes intéressées, mais pas pour des places publiques.
- **M. Gilles Rey** trouve que les 25 places du parking au sous-sol à CHF 40'000.00 la place, cela fait CHF 1'000'000.00 et que sur l'ensemble du budget c'est peu, que cela vaut la peine d'être réalisé.
- **Le Président**, répond que l'on va vraiment réfléchir et avec des garanties de ventes pour un deuxième étage, mais qu'il n'y aura aucune négociation avec la municipalité.

6. Budget 2023, approbation

La parole est donnée à **Mme Laetitia Krembel** qui passe en revue le budget 2023 qui est inséré dans le fascicule du budget aux pages 17 à 20.

Le Président, dit que le budget a été fait de façon prudente surtout par rapport au projet Vorgyr et demande s'il y a des questions, si tel n'est pas le cas, on va passer au vote, **acceptez-vous le budget 2023 tel que présenté ?**

Par mains levées, le budget 2023 est accepté à l'unanimité.

7. Plan financier 2023 - 2026

Le Président, informe que ce plan est inséré dans le fascicule des comptes et budget en page 21. Ce plan financier tient compte des travaux qui seront engagés afin de poursuivre le dossier du Vorgyr. Il sera adapté chaque année suivant l'évolution du projet et de l'avancement des travaux. On a été assez prudent. On a calculé approximativement CHF 1'000'000.00 d'investissement par an, mais cela fluctuera d'après l'évolution et de l'avancement du projet. Ce plan a été élaboré en tenant compte de l'indice des prix à la consommation à 0 % de moyenne. Ce plan n'est pas rigide et peu à tout moment être modifié, il sert surtout aux Communes municipales, mais comme la loi sur les communes et bourgeoisies est la même, nous devons prévoir ce plan financier. Ce plan est fait à titre indicatif et ne doit pas être approuvé.

8. Divers

Le Président, communique quelques informations.

- **Triage Zorèye** : Des remarques concernant le prix du bois, jusqu'à la fusion du triage la Bourgeoisie de Montana avait un prix de faveur à CHF 25.00 le stère, au maximum de trois stères. Malheureusement, le prix sera de CHF 110.00 le stère moins 10 % de rabais sans limitation de quantité.
- **Chalet ESS** : Les discussions sont toujours en cours avec les propriétaires du chalet qui ne sont pas propriétaires du fond cela complique les discussions. Par principe, on ne peut pas être propriétaire d'un bâtiment si le fond ne nous appartient pas. Pour le moment, c'est toujours en attente. On suit le dossier et espère trouver une solution durant l'année.
- **Location des places Corinna Bille** : La place appartient à la Bourgeoisie de Montana. La partie de l'ancienne maison Lamon a été transformée en jardin d'accueil et bien aménagée par la Commune de Crans-Montana. Pour les places de parc, nous avons signé une convention avec la Commune, 9 places sont à disposition de la Bourgeoisie et 10 places resteront en zone bleue. Les places à disposition de la Bourgeoisie vont être louées au prix de CHF 60.00/mois avec préférence aux bourgeois, trois sont déjà réservées, avis aux personnes intéressées.
- **Convocation aux assemblées et manifestations** : Ce soir, on vous a demandé à l'entrée votre adresse mail ou votre numéro de portable. On va former deux groupes, un mail et un WhatsApp, pour une meilleure communication et une bonne information. Les frais de poste seront alors réduits.
- **Date à retenir pour l'année 2023** : Nettoyage des forêts le samedi 3 juin

La sortie culturelle le dimanche 20 août

Pour les bourgeois actifs, le communage est fixé au vendredi 8 décembre.

Tous les bourgeois peuvent devenir actifs, il suffit de remplir la demande de bourgeoisie active et par la suite de participer aux corvées. Actuellement, il n'y a plus de corvée.

Le Président, ouvre la discussion :

- **M. Pascal Rey** demande si pour la place Corinna Bille, au sujet des locations, comment cela va ce passé si les places sont louées pour Fête-Dieu. On lui répond que sur le contrat de location sera stipulé, que pour certaines dates, les places devront être libérées. Cela ne devrait pas poser de problème.
- **M. Denis Lamon** demande si un courrier recommandé a été reçu par la Bourgeoisie pour le chalet ESS.
- **Le Président**, dit qu'il n'a pas reçu de courrier. Comme la question est posée il poursuit. ESS renonce à la propriété de ce chalet. Des discussions seront entamées avec d'éventuels repreneurs. On vous reparlera de ce chalet au mois de mars 2024. Il y a aussi une idée de faire un musée du ski.
- **M. Fabien Rey** tient à expliquer le recrutement d'une nouvelle bourgeoise de Montana. **Mme Lea Huggler**, bernoise d'origine, a dû passer par des étapes compliquées. Elle a été entendue par la Commune de Crans-Montana et aussi par l'Etat du Valais, pour être valaisanne, avant de pouvoir accéder à la Bourgeoisie de Montana. Merci à **Mme Lea Huggler** pour cette volonté à être Bourgeoise de Montana.

Le président, demande s'il y a des questions dans les divers, personne ne se manifeste. Il remercie les collègues du Conseil, il y a déjà eu bien du travail cette année et particulièrement pour le groupe de travail du Vorgyr, Dominique, Thierry et Michel. Laetitia et Fabien ont dû se récuser. Il remercie les concierges,

Mme et M. Marie-Paule et Nicolas Theytaz, qui réalisent un excellent travail. Il remercie toute l'Assemblée pour l'ambiance agréable, très participative et en accord avec le Conseil. Il invite les participants à partager un apéro tous ensemble. Il souhaite une bonne rentrée à toutes et tous et clôt l'assemblée à 21 h.

BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président
Michel Rey



Le Secrétaire
Thierry Rey

